

Mobilité de l'enseignement supérieur



> Qu'est-ce qu' Erasmus+?

Le **programme Erasmus+** vise à donner aux étudiants, aux stagiaires, au personnel et d'une manière générale aux jeunes de moins de 30 ans avec ou sans diplôme, la possibilité de séjourner à l'étranger pour renforcer leurs compétences et accroître leur employabilité.



> Quels objectifs?

Acquisition de compétences linguistiques, interculturelles et professionnelles favorisant le développement personnel ainsi qu'une meilleure insertion sur le marché du travail européen.

> Qui organise la mobilité ?

Ce sont les établissements d'enseignement supérieur qui organisent la mobilité de façon individuelle ou par le biais d'un consortium. Tous les établissements d'enseignement supérieur doivent être titulaires d'une charte Erasmus+.

Mobilité des étudiants

Il existe deux types de mobilité en Europe :

Études

Les étudiants peuvent effectuer une période d'études dans un autre établissement européen, à partir de la deuxième année d'études pour une durée comprise entre 3 et 12 mois. Les étudiants bénéficient de 12 mois de mobilités, études et/ou stages, par cycle d'étude (Licence, Master, Doctorat). La période d'études effectuée à l'étranger est encadrée par l'établissement d'envoi (français) et l'établissement d'accueil.

Elle est reconnue pour l'obtention du diplôme en France grâce aux crédits ECTS (30 ECTS pour un semestre, 60 ECTS pour deux semestres) et au contrat d'études que l'étudiant signe avant son départ.

→ Stages

Les mobilités étudiantes peuvent s'effectuer sous la forme d'un stage dans une entreprise dans un autre pays européen dès lors que le stage est partie prenante du cursus.

Les étudiants peuvent partir en stage à partir de la première année d'études pour une durée de 2 mois à 12 mois.

Les étudiants bénéficient de 12 mois de mobilités, études et/ou stages, par cycle d'étude (Licence, Master, Doctorat).

La période de stage effectuée à l'étranger est encadrée par l'établissement d'envoi (français) et l'entreprise d'accueil qui concluent avec l'étudiant une convention de stage.

Conditions d'éligibilités

- Être inscrit à Université Côte d'Azur durant l'année de mobilité;
- Effectuer un stage de minimum 2 mois de date à date (ex. 01/03 01/05) et de maximum 12 mois dans une entreprise basée dans l'un des 28 pays éligibles au programme Erasmus (UE, Norvège, Liechtenstein, Islande, Turquie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine).

Le stage effectué doit être obligatoire pour l'obtention du diplôme, dans le cadre du programme de l'étudiant.

Une seu le mobilité des tage Eras muses tréalisable dans le cycle universitaire (licence, master, doctorat).

Sélection des candidatures ERASMUS études

Les étudiants complètent un dossier de candidature qui sera présenté devant une commission de sélection.

Conditions requises

Tout étudiant, quelle que soit sa nationalité, peut effectuer une mobilité ERASMUS ETUDES à partir de la deuxième année de licence pour un semestre ou pour l'année complète.

Inscriptions

Durantleur mobilité les étudiants effectuer ont leur inscription administrative au CAMPUS CARLONE. Le statut d'étudiant ERAS MUS leur permettra de s'inscrire gratuitement dans l'université d'accueil.

Couverture sociale

Les étudiants sont couverts par leur régime de sécurité sociale. Avant le départ, ils demanderont auprès de la sécurité sociale étudiant la CEAM (Carte européenne d'Assurance Maladie), à compléter avec une assurance « tous risques ».



/ IMPORTANT

L'étudiant ne peut postuler que pour un accord correspondant à sa discipline et à son cycle d'études. Avant de faire un choix définitif (trois vœux), l'étudiant devracontacterleresponsabledel'accordetexposerson projet.

Ilseralecoordinateurdurantlamobilitéetconsulterlesitedes universitéssélectionnéesafindeprendreconnaissancedes formationsproposées, descours disponibles correspondant aux matières suivies à Nice.

Un programme prévisionnel des cours à suivre dans l'université d'accueil sera préparé et devra totaliser 30 ECTS/semestre et être signé par le responsable pédagogique de l'année de mobilité. Il se ra complété par un contrat d'études après sélection.

Préparation linguistique

Certaines universités d'accueil organisent des cours intensifs en langue pour les étudiants arrivant en mobilité ERASMUS. Ils se déroulent quelques semaines avant la rentrée universitaire.

Aides financières

Tout projet de mobilité à l'étranger conduit à consentir un effort financier, notamment au début du séjour.

Les aides financières, allocations et bourses qui sont proposées ne prétendent pas couvrir l'ensemble des dépenses de séjour d'études, ou de stage, à l'étranger, mais visent à compenser le surcoût qui en découle inévitablement.

- **→** Bourses Erasmus
- → Bourse d'Aide à la Mobilité Internationale du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (AMI): une aide supplémentaire pour les boursiers sur critères sociaux
- → Bourse ARMIE ETUDES, PRAME STAGE (bourse de la Région)

Pour plus d'informations, consulter la page du site de notre université :



univ-cotedazur.fr/partir-a-l-etranger/aides-financieres-a-la-mobilite



Logement

Certaines institutions disposent de résidences universitaires. Elles en informent les étudiants dans le mail d'acceptation envoyé suite à leur nomination.



CONTACT:

CAMPUS CARLONE

98, BD E. HERRIOT 06204 NICE CEDEX3

Bureau des Relations Internationales 126 B

Campus-carlone.ri@univ-cotedazur.fr

MME GROUSSET Marie-George Responsable du bureau des R.I 04 89 15 17 63 Marie-George.LOUSSERT@univ-cotedazur.fr



Vers l'Europe et au-delà!

